

Un précédent

Mémoire présenté au BAPE dans le cadre de l'examen du projet de complexe hydroélectrique
sur la rivière Romaine

Par Chantal Guillemette

Lundi 8 décembre 2008

Je réside à Havre-Saint-Pierre depuis quatre ans. En tant que fervente amatrice de plein air, et comme un bon nombre de citoyens minganois, je recherche les milieux naturels où la trace humaine est minimale. L'accès au territoire sauvage a d'ailleurs été un argument de poids dans ma décision de m'installer en Minganie. Ce mémoire a pour but d'insister sur le fait que le projet Romaine aura un impact négatif sur l'accès à plusieurs activités de plein air de la région et d'encourager Hydro-Québec à offrir des mesures d'atténuation qui respectent l'optique de développement durable au sein de notre société québécoise.

Le projet hydroélectrique de la Romaine aura un impact direct sur mes activités sportives quotidiennes. Une fois celui-ci entamé, je devrai modifier plusieurs de mes activités d'entraînement à cause de l'augmentation de circulation sur la route 138. Le vélo de route et le patin à roues alignées de longue distance seront à proscrire puisqu'il n'y a pas d'infrastructure qui permette ces activités autrement à l'extérieur du village. Notons que sauf pour quelques minimes portions aux entrées de villages, la chaussée n'est pas pavée et nous utilisons donc l'espace réservé aux voitures. Pour l'instant, bien qu'il ne soit pas permis au sens de la loi de circuler ainsi sur la route 138, ces pratiques sont relativement bien tolérées puisqu'il n'y a pas d'alternative pavée pour les cyclistes et les patineurs à roue alignées. Il est à prévoir qu'elles ne le seront plus lorsque la circulation sera accrue et avec raison, puisqu'il deviendra dangereux d'y circuler. Par ailleurs, il sera beaucoup plus risqué, été comme hiver, de se stationner sur la chaussée en bordure de la 138 pour une sortie en nature de quelques heures. Je comprends qu'Hydro-Québec verse à la MRC des redevances pour permettre, entre autres, le développement d'infrastructures socio-culturelles. Par contre, le contexte dans lequel les ententes à cet effet ont été signées pose problème. En effet, la teneur de ces ententes a été fixée avant même que les citoyens aient pu exprimer leurs préoccupations quant aux impacts du projet. Malgré les efforts remarquables déployés par l'équipe de négociation qui représentait les citoyens, je crains que tous les impacts du projet n'aient pu être pleinement anticipés. Je crains plus particulièrement que les impacts de la phase de construction du projet sur les usages récréatifs de la route 138 ne seront pas atténués. Je crois par conséquent qu'il revient à Hydro-Québec de pallier directement au fait de priver les Minganois de l'utilisation récréative de leur principale artère pavée. Il est irréaliste de penser que les municipalités auront comme priorité de se relier par une piste cyclable pavée d'ici cinq ans : je demande aux responsables du projet Romaine de s'en charger.

Par ailleurs, bien qu'Hydro-Québec semble prendre toutes les précautions nécessaires et possibles pour minimiser l'impact sur le milieu naturel du projet Romaine, du point de vue d'une amatrice de canot-camping et d'une skieuse, la Romaine n'aura plus ses attraits actuels. En effet, l'eau-vive sous le pont, de même que la baignade et le camping sur les grandes plages de sable auront perdu de leur intérêt. Encore, il sera difficile de traverser ou de longer la Romaine en ski sans avoir à emprunter une route qui sera très fréquentée par les motoneiges.

Le milieu naturel de la Romaine sera complètement défiguré pour répondre aux besoins de la production électrique. Il n'est pas banal de penser qu'une des plus grandes rivières de la Côte-Nord, voire du Québec, sera remplacée par de grands réservoirs et de longs tunnels. Je suis inquiète de ne pas pouvoir léguer aux générations à venir le patrimoine naturel que sont nos forêts et nos rivières encore vierges. Ces espaces sont des lieux de ressourcement et d'apprentissage irremplaçables pour nous tous, peu importe notre culture ou notre provenance. Ces espaces sauvages sont aussi des lieux privilégiés pour y pratiquer des activités de plein air de toutes sortes et ils représentent par le fait même un joyau pour

l'écotourisme d'aujourd'hui et de demain, de même qu'un lieu par excellence pour y promouvoir la santé par l'activité physique. Pour moi, ces lieux de grande puissance naturelle ont quelque chose de sacré. J'espère que certaines grandes rivières pourront continuer d'alimenter le sens d'identité culturelle et spirituelle des Québécois.

Je joins donc ma voix à celle de tous ceux qui vous demandent de recommander la création d'une aire protégée pour la rivière Magpie en échange du projet de barrages hydroélectriques de la Romaine. C'est maintenant que nous devons nous soucier de créer des aires protégées accessibles à la population si nous voulons qu'elles profitent aux prochaines générations. Notre société d'État doit ajouter cet aspect de développement durable à son curriculum. (Vous trouverez en annexe diverses définitions du développement durable qui inspirent ma réflexion.)

Je veux être fière des projets de mon État. Je souhaite ardemment que nous puissions profiter d'un développement régional équilibré et durable digne d'une société soucieuse des générations à venir. Il est donc impératif que, dorénavant, une société d'État comme Hydro-Québec assure la contrepartie de son développement non seulement en atténuant les impacts directs sur le milieu riverain qu'elle compte exploiter, mais en appuyant aussi la protection d'un territoire équivalent à celui qu'elle transforme. Je veux savoir qu'il restera des rivières et des vallées forestières intouchées par les projets d'envergure de notre époque. Il est grandement temps de créer un précédent : une rivière protégée pour chaque rivière harnachée.

Chantal Guillemette

Annexe

Premières nations

Changement socio-économique bénéfique qui ne mine pas les systèmes écologiques et sociaux dont dépendent les collectivités et les sociétés.

Conseil des Premières nations du Yukon.

Le développement durable reconnaît que le progrès est essentiel pour combler les besoins de la population et améliorer la qualité de la vie humaine. Il est articulé sur l'utilisation efficace et écologique de toutes les ressources naturelles, humaines et économiques de la société. Les activités doivent être exécutées en fonction de leurs répercussions sur les sept prochaines générations.

Gitxsan Wet'suwet'en

Gouvernement du Canada

L'intégration des éléments environnementaux et économiques, conjuguée à un souci d'équité, constitue la base même de la notion du développement durable.

Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes.

Le développement durable exige que la société en général examine collectivement les incidences de ses actions sur la société, l'économie et l'environnement biophysique (c'est-à-dire, la faune, la flore, l'air, l'eau et le sol) et que cet examen se poursuive pendant les prochaines décennies.

Stratégie de développement durable de Patrimoine Canadien (2001-2003)

Le développement durable concerne notre façon de répondre aux besoins de la présente génération sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre à leurs besoins. Il ne s'agit pas d'un point final mais plutôt d'une approche au processus décisionnel. Il reconnaît que les aspects sociaux, économiques et environnementaux sont interreliés et que les décisions doivent intégrer tous ces aspects si nous voulons prendre de bonnes décisions à plus long terme. Selon nous, il s'agit d'une approche qui nous aidera à obtenir un environnement en santé, une économie prospère et une société vive, juste pour les générations actuelles et futures.

Stratégie de développement durable d'Environnement Canada (2004-2006)

Échelle internationale

Le développement durable vise avant tout à réduire la pauvreté absolue des indigents du monde en leur offrant des moyens d'existence durables et sûrs qui minimisent l'appauvrissement des ressources, la dégradation de l'environnement, les bouleversements culturels et l'instabilité sociale.

E.Barbier, 1987, "The Concept of Sustainable Economic Development", Environmental Conservation

Le principe du développement durable repose sur trois fondements interdépendants et complémentaires : le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.

Le développement écologiquement durable se définit comme l'utilisation, la conservation et l'amélioration des ressources collectives de façon à préserver les processus écologiques dont la vie dépend et à pouvoir accroître la qualité de vie dans son ensemble, maintenant et à l'avenir.

Gouvernement de l'Australie, *National Strategy for Ecologically Sustainable Development* (Stratégie nationale de développement écologiquement durable), 1992.

Le Royaume-Uni a établi des principes de développement durable que les politiques doivent suivre pour être durables : respecter les limites environnementales de la planète, assurer l'établissement d'une société solide, saine et équitable, contribuer à l'économie durable, utiliser des sciences justes et promouvoir la bonne gouvernance.

Gouvernement du Royaume-Uni site Web du développement durable.

Le gouvernement [de la Suède] souhaite établir une société durable dans laquelle les objectifs économiques, sociaux et environnementaux sont indissociables et vont de pair avec le développement positif. Une société durable se caractérise par la solidarité entre les générations et les pays.

Ministère du développement durable de la Suède

Source : *Qu'entend-on par Développement Durable?* <http://www.ainc-inac.gc.ca/enr/sd/wsd-fra.asp>